



Groupe de travail déménagement du 14 février 2014

Les organisations syndicales ont lu la déclaration liminaire commune dans laquelle elles rappellent l'opposition des agents de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé au projet de déménagement vers le site du Kansas. Elles ont également indiqué qu'elles s'opposeraient à ce projet lors des instances CHS-CT et comité technique.

Le groupe de travail a étudié l'hypothèse d'un déménagement au Kansas, mais certains travaux pourront être repris dans le cadre d'un déménagement éventuel sur un autre site.

Quelques informations :

La mise à disposition de 50 places de parking est actée, toutefois l'installation d'une barrière pour éviter le stationnement sauvage sur les places n'est pas assurée.

Au vu de l'ampleur des travaux promis par le propriétaire, la CGT s'est interrogée sur la durée de ces travaux. La direction s'est voulue rassurante, ils seront finis en deux mois ... à condition de démarrer !

Il n'est pas prévu de monte-charge pour les matériels des CID. Ceux-ci devront se le faire livrer et le stocker au sous-sol et remonter par les ascenseurs à l'unité.

Contrairement à ce qui pouvait avoir été compris à l'origine, un certain nombre d'opérations resteront à la charge de la DiSI : mise à niveau du réseau, sécurisation des locaux, téléphonie notamment.

Toutefois, l'ampleur des travaux pris en charge par le propriétaire montre que la DiSI est un client très intéressant pour lui.

Les conditions de stockage du matériel informatique désaffecté n'ont pas encore été définies. La DiSI compte sur la DRFIP 44 pour prévoir les locaux de stockage et la procédure de dégagement de ces matériels. Celle-ci est-elle au courant ?

La gestion des déchets (très volumineux) de la CID doit aussi être réglée.

La CGT a souligné qu'une rencontre préalable entre l'ergonome et les agents concernés, surtout à la CID qui a des contraintes particulières, aurait été plus que bienvenue.

La direction a argué sur la charge de travail de l'ergonome (ils ne sont que trois pour le ministère au plan national !). Sa mission sera concentrée sur « l'implantation des bureaux ». Il sera convié à venir si le projet se concrétise, et en fonction de sa disponibilité ...

La direction rappelle qu'elle souhaite installer un four micro-onde et un réfrigérateur dans le local de convivialité. Cet équipement serait payé par le budget de la DiSI.

La direction a ensuite présenté le questionnaire qui sera soumis aux agents.

La CGT a souligné l'aspect très partial de ce questionnaire. On voudrait montrer que les agents sont favorables au déménagement qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Ce questionnaire sera envoyé par courriel à chacun.

Dans celui-ci, suite à une demande d'un service, sera ajoutée la question des plages d'horaires variables qui ne sont pas réglementaires à Nantes Lotz-Cossé.

La CGT a rappelé qu'en effet, il faudrait passer au régime de droit commun (permettant aux collègues qui le désirent d'arriver plus tôt ou de partir plus tard). Nous souhaitons que cette problématique, qui n'est pas liée au déménagement, soit également traitée en-dehors du groupe de travail.

Dans ce questionnaire, les collègues devront recenser leur matériel. Les aspects matériels (restauration et transports) y seront précisés.

Les organisations syndicales ont demandé que le prochain groupe de travail ne se tiennent qu'une fois que les instances dédiées au déménagement (comité technique – CHS-CT) se seront tenues – soit pas avant la mi-mars.

La CGT reste à votre disposition pour toute information ou demande complémentaire.

Les représentants CGT au groupe de travail : Thomas Pawlak et Yvic Kergroac'h
